

>

Mouillages : se positionner dans les zones prévues

Publié le 19 décembre 2006



Quelques-uns des membres du Doren autour de Jean-Claude Jouannic, le président.

Depuis la décision des municipalités du pourtour de la rivière de prendre les mouillages en gestions communales - ceci afin de bénéficier de tarifications acceptables - l'avancée du dossier au niveau des administrations est jugée

trop lente par les associations de pêcheurs plaisanciers.

Un courrier en ce sens signé par les associations de Belz, Plouhinec et Locoal-Mendon, demandant une issue pour 2007 a été porté vendredi en sous-préfecture par les maires ou élus de ces communes, ainsi que ceux de Nostang et Sainte-Hélène. Jean-Claude Jouannic en a fait part aux pêcheurs plaisanciers de la commune, regroupés au sein de l'association Le Dorenn, samedi, lors d'une réunion à Mané er Angl. Au cours de cette réunion, l'association a invité ses membres à placer dès maintenant leurs mouillages dans les « patatoïdes » constituant les futures zones officielles de mouillages, selon la qualification de la DDE maritime. L'intérêt est de bénéficier pour l'avenir d'un emplacement reconnu et de ne pas risquer de perdre ses droits compte tenu du nombre d'emplacements. Ces zones de mouillages sont aujourd'hui bien définies. Reste à préciser les passages, en fonction des résultats des pourparlers en cours entre les ostréiculteurs et les Affaires maritimes concernant notamment les chalands.

En bref

Hydrolienne. L'association a exprimé une opposition nette au projet d'hydrolienne en rivière, entre Beg er Vil et Gavrinez. Sauvetage en mer. L'association a décidé de faire un don à la station SNSM d'Etel. Assemblée générale. Prévue au 14 avril. A l'ordre du jour : la constitution d'un nouveau bureau.